

3 MISSIONS LOCALES DANS L'INDRE

58 points d'accueil, 54 salariés,
4 026 jeunes accompagnés



📍 Châteauroux

Mission locale de Châteauroux

24 rue Bourdillon,
36000 Châteauroux
02 54 07 70 00
accueil@missionlocale-chateauroux.org

26 permanences et relais

📍 Le Blanc

Mission locale Indre Sud

28 rue Grande,
36300 Le Blanc
02 54 37 27 27
contact@missionlocale-indresud.fr

2 antennes
25 permanences et relais

📍 Issoudun

Mission locale d'Issoudun

Rue Georges Brassens,
Formapole
36100 Issoudun
02 54 21 52 75
contact@missionlocale-issoudun.fr

5 permanences et relais

Direction de la publication: Anouk LAURE - Réalisation: SESE (Service Etude, Statistiques, Evaluation) | Publication: Février 2024 - www.goodby.fr

L'accompagnement des jeunes par les missions locales DREETS INFOGRAPHIE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE EN 2022

Une mission locale est une association du service public de l'emploi. Elle a pour mission de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion socio-professionnelle par un accompagnement global : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Elle s'appuie notamment sur des dispositifs mis en place par l'Etat (PACEA, Contrat d'Engagement Jeune, contrats aidés...) et les collectivités territoriales.



L'accompagnement des jeunes par les missions locales
Département de l'Indre

4 026 JEUNES ACCOMPAGNÉS

PAR LES MISSIONS LOCALES DE L'INDRE EN 2022

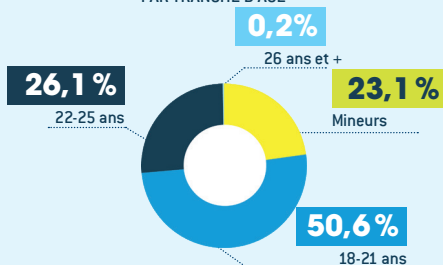


47%
DE FEMMES

53%
D'HOMMES

Plus d'1 jeune sur 2 est âgé de 18 à 21 ans

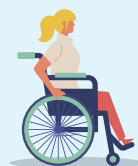
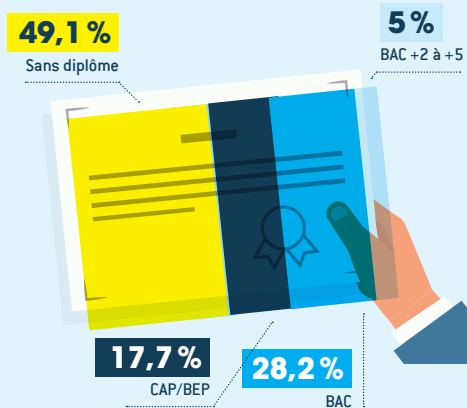
RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR TRANCHE D'ÂGE



1 491
jeunes **nouvellement**
accueillis en 2022

Moins d'1 jeune sur 2, accompagné par le réseau, est sans diplôme

RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR NIVEAU DE QUALIFICATION



176
jeunes accompagnés par les missions locales sont reconnus **travailleurs handicapés**

49,7%

des jeunes accompagnés en 2022 résident en ZRR*.



6 jeunes sur 10 résident en zone d'habitat prioritaire



11%
des jeunes accompagnés en 2022 résident en QPV*.



438 jeunes ont bénéficié du Contrat d'Engagement Jeune en 2022

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) remplace la garantie jeunes depuis le 01/03/2022. Il s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » et s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées.

Ce contrat permet de bénéficier d'un accompagnement par un conseiller dédié qui suit le jeune tout au long de son parcours, un programme intensif d'au minimum 15 à 20 heures par semaine qui peut se traduire notamment par des stages, des formations ou un service civique et une allocation en fonction des ressources. Le but est d'accéder à un emploi durable.

22%

des jeunes accompagnés sont entrés en dispositif **CEJ ou PACEA**

*ZRR : une zone de revitalisation rurale (ZRR) est un ensemble de communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), caractérisé par une très faible ou faible densité de population et répondant à l'un des trois critères socio-économiques suivants : un déclin de la population, un déclin de la population active et une forte proportion d'emplois agricoles.

*QPV : un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville est un territoire d'intervention du ministère de la Ville, identifié selon un critère unique, celui du revenu par habitant.

Sources : I.Milo et Pop-extranet

Bilan de l'accompagnement des jeunes

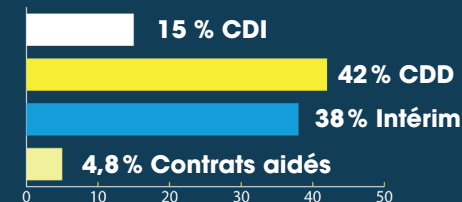
542
ont bénéficié d'une ou plusieurs périodes d'immersion en entreprise

1 362
ont conclu au moins un contrat de travail (hors alternance) dont 106 contrats aidés

517
ont accédé à une formation et 422 sont retournés en scolarité

202
ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Au total, 4 672 contrats ont été signés



Le financement des missions locales dans le département de l'Indre

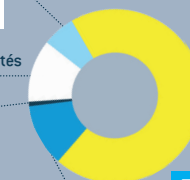
Leur activité principale est cofinancée par l'Etat, les collectivités locales et territoriales.

6,0%

France Travail (ex Pôle emploi)

11,7%
Communes et intercommunalités

0,7%
Conseil départemental



11,7%
Conseil régional

69,9%
État (Dreets)

Total du financement : 2 535 534 €